

**PROCÈS-VERBAL DE LA 154^e SÉANCE
DU CONSEIL DE LA JUSTICE ADMINISTRATIVE
TENUE PAR TÉLÉCONFÉRENCE
LE MARDI 22 SEPTEMBRE 2020, 9 h**

Adopté à la séance du 1^{er} décembre 2020

Sont présents : M. René Côté, président du Conseil

M^e Hélène Bédard
M^e Sylvain Bourassa
M^e Julie Charbonneau
M^e Marie Charest
M^e Marie-Josée Corriveau
M^{me} Suzanne Danino
M^e Lise Girard
M^{me} Jill Leslie Goldberg (*se joint à 10 h 44*)
M. Simon Julien
M. Michel Marchand
M^e Lucie Nadeau
M^{me} Nancy Rhéaume
M^e Patrick Simard

Sont aussi présentes : M^e Danie Daigle, adjointe à la présidence
M^{me} Caroline Boucher, adjointe administrative
M^{me} Camille Joly, parajuriste
M^e Sophie Leroux, conseillère
M^e Stéphanie Tremblay, conseillère

M^e Anne A. Laverdure, du Tribunal administratif du logement

1. Ouverture de la séance

La séance est convoquée conformément aux délais prescrits par les Règles de régie interne adoptées par le Conseil de la justice administrative. Elle est tenue par moyen technologique, comme le permettent les articles 9 et 10 de ces règles.

La séance est ouverte à 9 h 07.

M. René Côté, président du Conseil, constate la présence des membres du comité. Il note également la présence de M^e Anne A. Laverdure, du Tribunal administratif du logement. Il souligne l'absence de M^{me} Jill Leslie Goldberg au moment de l'ouverture de la séance.

Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes et les en remercie.

Il souligne que deux nouveaux membres siègent au Conseil.

Le premier est M^e Sylvain Bourassa, président du Tribunal administratif du Québec, lequel est membre du Conseil depuis sa nomination au poste de président le 23 juin dernier. Il ajoute qu'il a assermenté M^e Bourassa le 6 août et le félicite pour sa nomination.

Le deuxième nouveau membre est lui-même, nommé par le gouvernement du Québec le 30 juin dernier. Il se présente aux membres en décrivant son parcours professionnel. Il dit avoir rencontré M^e Minc quelques jours après sa nomination et le remercie pour le travail réalisé à titre de président du Conseil.

2. Adoption de l'ordre du jour de la séance

M^e Marie Charest demande que soient ajoutés les éléments suivants à l'ordre du jour au point 10. *Questions diverses* :

- revue de presse;
- conciliation;
- nominations de nouveaux membres au Conseil;
- formation sur la rédaction en langage clair.

M^e Patrick Simard demande que soit ajouté le sujet de la formation continue du Barreau du Québec en déontologie.

Sur la proposition de M^e Patrick Simard, l'ordre du jour de la séance du Conseil est adopté, comme modifié.

3. Adoption des procès-verbaux de la séance du 2 juin 2020 ainsi que des séances spéciales du 30 juin 2020, du 28 juillet 2020 et du 27 août 2020

M^e Patrick Simard demande de remplacer le mot *seul* par *premier* à l'avant-dernier paragraphe de la page 14 du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

Sur la proposition de M. Michel Marchand, le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020 est adopté, comme modifié.

Sur la proposition de M^{me} Suzanne Danino, le procès-verbal de la séance du 30 juin 2020 est adopté.

Sur la proposition de M. Michel Marchand, le procès-verbal de la séance du 28 juillet 2020 est adopté.

Sur la proposition de M^e Marie Charest, le procès-verbal de la séance du 27 août 2020 est adopté.

4. Rapport du président

4.1. Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2016 QCCJA 832 — M^e Mathieu Proulx et M^e Kathya Gagnon

Une conférence de gestion d'instance a eu lieu le 18 septembre dernier. Il a été convenu qu'une demande de gestion particulière d'instance serait présentée devant l'honorable Catherine La Rosa.

M^e Gagnon souhaite que soient entendues diverses demandes incidentes, notamment :

- déterminer si la question quant aux honoraires de ses avocats doit être entendue au cours d'une audition séparée; cette question ne concernant que M^e Gagnon et le Tribunal administratif du Québec;
- évaluer l'opportunité de demander la jonction du présent dossier avec la demande en homologation d'une entente et dommages convenue avec le Tribunal administratif du Québec (dossier n^o 200-17-029824-190);
- évaluer la possibilité que ces deux demandes soient entendues devant un même juge, mais lors d'auditions séparées.

Cette conférence de gestion d'instance aura lieu le 23 septembre.

4.2. Pourvoi en contrôle judiciaire dans le dossier 2019 QCCJA 1096 — M^e Daniel Crespo-Villareal et M^e Marc Lavigne

Un pourvoi en contrôle judiciaire a été déposé le 17 janvier 2020. Dans cette affaire, le plaignant, mis en cause, a déposé une demande en irrecevabilité, laquelle devait être entendue le 23 mars dernier. Toutefois, en raison de la pandémie, le dossier est en attente.

4.3. Site internet

M. Côté informe les membres que le site internet du Conseil fait peau neuve. Il peut être consulté à l'adresse <http://www.cja.gouv.qc.ca/>.

Sa facture visuelle est nettement améliorée. Il a été conçu avec l'aide d'une firme de consultants informatiques.

Tout n'est pas encore terminé. M. Côté invite les membres à visiter le site et à faire part de leurs commentaires et suggestions.

4.4. Planification stratégique

M. Côté rappelle que l'an dernier, le Conseil a adopté un plan stratégique pour une période de cinq ans. Deux éléments y sont centraux :

- 1- réduire les délais de traitement des plaintes (un problème auquel s'est attaqué le Conseil en faisant passer le nombre de séances du comité d'examen de la recevabilité des plaintes de quatre à six par année) ;
- 2- accroître la visibilité du Conseil en participant à des activités tels les conférences ou les salons.

Il y a lieu de se questionner sur la possibilité de modifier ce plan considérant les impacts que peut avoir la pandémie à l'égard de cette planification, notamment en ce qui concerne la participation à des conférences ou salons qui risque d'être moins fréquente dans les années à venir.

Un autre point serait à considérer, soit celui de l'élargissement du mandat du Conseil. Lors de l'étude des crédits du ministère de la Justice le 20 août dernier, le ministre Simon Jolin-Barrette a souligné son intention de procéder à une réforme de la justice administrative, notamment en assujettissant tous les tribunaux administratifs à notre compétence.

M. Côté invite les membres à lui faire part de commentaires ou suggestions à ce sujet d'ici la prochaine séance du Conseil. Ce point pourrait être mis à l'ordre du jour de la prochaine rencontre.

M^e Simard souligne qu'une date limite est fixée par le Conseil du trésor pour amender un plan stratégique. Le secrétariat du Conseil vérifiera si cette date permet de procéder à des changements.

M^e Charest demande si l'exercice n'est pas prématuré considérant que l'assujettissement des nouveaux tribunaux n'est pas encore réalisé. Elle souhaite obtenir les documents à l'avance, s'il y a lieu.

M. Côté dit que la planification stratégique doit être un outil utile à l'organisation, et ce, indépendamment des exigences du Conseil du trésor. Il serait possible de produire un document interne qui ne serait pas soumis au formalisme du plan stratégique officiel, mais utile à l'organisation.

4.5. Outils technologiques du Conseil

Le secrétariat du Conseil a adopté les outils de la suite Microsoft 365 dans l'objectif de dématérialiser les activités. Ce choix s'avéra fort utile dans le contexte de la pandémie.

Les applications Teams et SharePoint ont été utilisées lors des dernières séances du comité d'examen de la recevabilité des plaintes et du Conseil ainsi que pour donner accès à la documentation nécessaire.

Lors de la séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 18 août dernier, plusieurs participants se sont interrogés sur ces choix technologiques. Il a été décidé de former un groupe de travail pour en discuter. Les membres qui y ont participé sont M^e Julie Charbonneau, M^e Marie Charest, M^{me} Suzanne Danino, M^e Lise Girard et M^e Patrick Simard.

Le groupe de travail, qui s'est réuni le 1^{er} septembre dernier, a décidé que la séance de ce jour serait tenue avec l'application Zoom. Cette application est perçue comme étant plus conviviale que Teams. L'application Zoom est aussi plus répandue chez les membres du Conseil qui utilisent cette application pour tenir des réunions.

Il a été également décidé que l'application SharePoint serait utilisée pour communiquer la documentation nécessaire à la tenue des séances du Conseil.

Il a été aussi décidé qu'une formation, portant sur l'utilisation de Teams et SharePoint, serait offerte aux membres du Conseil. Ayant eu lieu le 17 septembre dernier, elle est enregistrée et mise à la disposition des membres sur le site de la séance du Conseil.

Enfin, le groupe de travail souhaite continuer d'être saisi de ce dossier et se réunira à nouveau pour faire le point. M. Côté suggère que cette rencontre ait lieu après la séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes du 6 octobre prochain.

5. État et suivi des dossiers de plaintes

5.1. Statistiques

Depuis le début de l'exercice financier 2020-2021, 35 nouvelles plaintes ont été déposées.

5.2. Séances du comité d'examen de la recevabilité des plaintes des 2 juin et 18 août 2020

Le comité d'examen de la recevabilité des plaintes a tenu des séances les 2 juin et 18 août 2020. À l'ordre du jour de ces séances, étaient respectivement inscrits 12 et 17 dossiers. De ce nombre, 27 plaintes ont été déclarées manifestement non fondées et 2, étant déclarées recevables, font l'objet d'une enquête.

5.3. Dépôt des décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes des 2 juin et 18 août 2020

Les décisions du comité d'examen de la recevabilité des plaintes, rendues lors des séances des 2 juin et 18 août 2020, ont été transmises préalablement aux membres afin de leur permettre d'en prendre connaissance.

Le Conseil prend acte du dépôt des décisions du comité, lequel juge manifestement non fondées les plaintes liées aux dossiers portant les numéros : 1114, 1195, 1196, 1197, 1201, 1204, 1205, 1206, 1207, 1208, 1209, 1210, 1211, 1213, 1215, 1217, 1218, 1219, 1221, 1222, 1223, 1224, 1225, 1226, 1227, 1228 et 1229.

5.4. Enquêtes en cours

Six enquêtes sont en cours : une à l'égard de la D^{re} Elizabeth Czyziw, juge administrative au Tribunal administratif du Québec, deux à l'égard de M^e Nathalie Bousquet, greffière spéciale au Tribunal administratif du logement, une à l'égard de M^e Kathya Gagnon, juge administrative au Tribunal administratif du Québec, ainsi que deux à l'égard de M^e Daniel Gilbert, juge administratif au Tribunal administratif du logement.

▪ **2019 QCCJA 1159 —D^{re} Elizabeth Czyziw**

M^e Charbonneau informe les membres qu'une conférence préparatoire a eu lieu le 13 août dernier, au cours de laquelle les avocats se sont engagés à produire certains documents au comité d'enquête. Une deuxième conférence préparatoire aura lieu le 21 octobre prochain. Une audition de cinq jours est prévue du 11 au 15 janvier 2021.

▪ **2019 QCCJA 1169 —M^e Nathalie Bousquet**

M^e Girard indique qu'une audience a eu lieu le 26 août 2020 et qu'un projet de rapport circule parmi les membres du comité.

▪ **2019 QCCJA 1175 —M^e Kathya Gagnon**

M^e Charbonneau mentionne qu'une conférence préparatoire a eu lieu le 27 août dernier et qu'une deuxième se tiendra le 27 octobre prochain. Les audiences sont fixées aux 2 et 3 décembre 2020.

▪ **2019 QCCJA 1184 —M^e Nathalie Bousquet**

M^e Nadeau souligne que le comité chargé de faire enquête n'est toujours pas constitué en raison de la récente récusation du membre représentant le Tribunal administratif du logement. La nomination d'un nouveau membre est attendue.

▪ **2019 QCCJA 1181 et 2020 QCCJA 1220 — M^e Daniel Gilbert**

M^e Bédard mentionne que deux comités ont été initialement constitués pour enquêter au sujet de deux plaintes de même nature déposées à l'encontre de M^e Daniel Gilbert. En raison de la demande de son procureur que soient entendues les deux plaintes la même journée, il a été décidé de constituer un seul et même comité. Suivant la correspondance du procureur de M^e Gilbert, on comprend qu'il entend contester la composition de ce comité. Le comité est en attente d'une réponse à sa demande de disponibilités adressée au membre visé par la plainte et à son procureur.

5.5. Modification à la composition du comité chargé d'enquêter dans le dossier 2019 QCCJA 1184 — Esther Bouchard et Nathalie Bousquet

La modification à la composition du comité chargé d'enquêter sur la plainte déposée le 20 décembre 2019 par Esther Bouchard à l'égard de Nathalie Bousquet est nécessaire en raison de la récusation de M^e Marc Landry le 16 septembre 2020.

La liste de membres habilités à siéger à des comités d'enquête établie par le président du Tribunal administratif du logement est en révision. Cette nouvelle liste doit être fournie au Conseil sous peu.

La modification à la composition du comité d'enquête est donc reportée à une séance ultérieure, laquelle sera tenue lorsque la liste aura été produite.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

6. Dépôt de la liste des ministères et des organismes constituant l'administration gouvernementale et de la liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou décentralisée

L'obligation pour le Conseil d'établir ces listes et de les publier annuellement à la *Gazette officielle du Québec* découle de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3).

Pour ce faire, le cahier explicatif de la démarche ainsi que les listes des ministères et organismes ont été transmis préalablement aux membres.

Seules les listes seront transmises pour publication à la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, et ce, conformément à la résolution adoptée par le Conseil à cette fin. Elles devraient donc être publiées au cours du mois d'octobre 2020.

Sur la proposition de M. Simon Julien, il est résolu d'adopter la *Liste des ministères et des organismes constituant l'administration gouvernementale* ainsi que la *Liste des organismes chargés de trancher des litiges opposant un administré à une autorité administrative ou décentralisée*, dont copie est jointe au procès-verbal, afin qu'elles soient publiées à la Partie 1 de la *Gazette officielle du Québec*, suivant les exigences de l'article 178 de la Loi sur la justice administrative (RLRQ, c. J-3).

7. Modification des Règles sur le traitement d'une plainte

La Régie du logement se dénomme, depuis le 31 août 2020, le Tribunal administratif du logement. Ce changement de dénomination résulte de l'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (LQ 2019, c. 28).

Par conséquent, des modifications de concordance s'imposent dans certains articles des Règles sur le traitement d'une plainte.

Par ailleurs, lorsque la copie d'une plainte est transmise à un membre d'un tribunal, elle est accompagnée de l'accusé de réception qui a été transmis au plaignant. Cette dernière exigence ne s'avère pas utile.

En conséquence, il est proposé par M^e Lucie Nadeau et adopté de modifier les Règles sur le traitement d'une plainte comme suit :

1. remplacer, partout où cela se trouve, *la Régie du logement par le Tribunal administratif du logement*,
2. remplacer l'article 3 par ce qui suit :

Un dossier est ouvert pour chaque plainte écrite portée contre un membre ou un greffier spécial d'un tribunal administratif assujetti à la compétence du Conseil.

3. remplacer la première phrase du premier alinéa de la règle 7 par ce qui suit :

Une copie de la plainte est transmise à la personne qui fait l'objet de la plainte.

8. Mode de dépôt des décisions des comités d'examen de la recevabilité des plaintes et des rapports d'enquête

Ce sujet a été discuté au point 5.6. Il a été convenu de constituer un groupe de travail ayant pour mandat de revoir la procédure et les pouvoirs du Conseil ainsi que de ceux des comités d'enquête, notamment en ce qui a trait au dépôt des rapports d'enquête.

9. Communications avec le Conseil

M^e Bédard souhaite que le personnel du secrétariat s'assure que les messages provenant des boîtes de courriers électroniques génériques du Conseil soient toujours signés.

Elle demande également à obtenir un numéro de téléphone pour joindre le personnel. Il lui est indiqué qu'en appelant au numéro de téléphone du Conseil, un renvoi d'appel est fait et qu'une personne lui répondra. M^e Côté rappelle que la liste des numéros de téléphone des membres du Conseil et du personnel est distribuée à toutes les séances. M^e Daigle s'engage aussi à transmettre son numéro de cellulaire à l'ensemble des membres pour ceux qui ne l'auraient pas noté.

En troisième lieu, M^e Bédard suggère que le secrétariat guide les membres d'un comité d'enquête sur ce qui devrait être fait lorsque de la correspondance leur est soumise.

M^e Charest désire avoir la possibilité de commenter les courriels qui lui sont adressés ou pour lesquels elle est en copie avant l'envoi de réponse aux intéressés. Elle souhaite également obtenir le libellé d'amendements de documents avant les séances lorsque de tels amendements sont soumis au Conseil.

10. Questions diverses

M^e Charest souhaite que la pratique qui avait cours il y a quelques années de produire une revue de presse en matière de déontologie soit réinstaurée. Elle fournira un exemple de ce qui était produit. M^e Daigle mentionne qu'il était prévu qu'une section *Actualités* soit ajoutée au site SharePoint. M. Côté dit que la chose sera examinée.

M^e Charest demande qu'une discussion ait lieu concernant la conciliation dans le traitement des plaintes. M. Côté dit en prendre note.

Quant aux interrogations de M^e Charest concernant la nomination de nouveaux membres du Conseil, M. Côté répond que nous sommes toujours en attente, mais qu'il sait qu'un comité de sélection a tenu des entrevues au cours de l'été.

M^e Charest rappelle qu'il a précédemment été suggéré de modifier les modèles de décisions du comité d'examen de la recevabilité afin de tenter une rédaction en langage clair et au moyen de questions en litige. Il a également été suggéré d'offrir une formation à cet effet aux rédacteurs de ces décisions. M. Côté mentionne qu'il a signé les dernières décisions de ce comité et qu'il n'avait rien à redire. Il prend note du rappel de M^e Charest.

M^e Simard s'informe de l'état de la préparation de la formation en déontologie dédiée aux juges administratifs. M^e Daigle mentionne qu'un document sera transmis dans quelques semaines au Barreau du Québec.

M^e Simard souligne que des orientations sur la tenue des séances par téléconférence devraient être élaborées afin d'exiger que les personnes du public qui ne sont pas membres du Conseil se nomment et s'identifient visuellement. Il suggère également que leur caméra demeure ouverte lors de la rencontre, notamment pour voir si d'autres gens sont présents.

11. Calendrier

Considérant que la prochaine séance du comité d'examen de la recevabilité des plaintes est fixée au 1^{er} décembre prochain, soit le même jour que la prochaine séance du Conseil, il est suggéré de proposer aux membres du comité d'examen une autre date. Une consultation sera faite auprès des participants.

Le calendrier des prochaines séances du Conseil est établi comme suit :

- Mardi 1^{er} décembre 2020;
- Mardi 23 mars 2021;
- Mardi 1^{er} juin 2021;
- Mardi 21 septembre 2021.

12. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h42.

Le président du Conseil,

Original signé
M. René Côté